

BAC PRO PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION - PLP

LE MÉTIER

Le (la) technicien(ne) de production, appelé également pilote de ligne de production, est chargé de conduire et gérer les installations des entreprises de production. Il est généralement responsable d'une ligne de fabrication comportant plusieurs postes de travaux complémentaires et coordonnés entre eux. À partir de documents techniques, il prépare la production : réglages, essais, mise en route de l'installation. Il assure la continuité de la production, contrôle la qualité des produits. Il a en charge la maintenance de premier niveau de sa ligne.

MISSIONS ET OBJECTIFS

Au cours de son apprentissage, l'apprenti(e) va développer des compétences telles que :

Communiquer et rendre compte avec l'outil de communication adapté.

S'informer et analyser la situation, informer au cours de l'activité professionnelle.

Préparer le travail d'organisation et de réalisation du pilotage.

Assurer le suivi de production lié à l'analyse des indicateurs et paramètres de production, des spécifications du produit.

Choisir et combiner des modes opératoires pour faire face aux situations et qualifier son intervention.

Gérer les compétences techniques des personnels affectés sur la ligne.

Proposer des améliorations et des pistes de résolution de problèmes. Identifier des risques pour la production, les biens, l'environnement, la personne et la sécurité.

Appliquer les mesures de prévention de tous les risques identifiés.

PROGRAMME

Enseignement technique et pratique :

Analyse fonctionnelle DAO / CAO ; gestion de production ; maintenance / ergonomie ; qualité contrôle ; physique mécanique ; prévention sécurité environnement ; pneumatique / hydraulique ; TSA ; TP conduite système.

Enseignement général :

Français ; anglais ; mathématiques ; économie gestion ; sciences physiques ; éducation artistique ; éducation physique et sportive ; prévention sécurité ergonomie.

QUALITÉS ET PRE REQUIS

- Méthode et rigueur
- Goût de l'action
- Capacité d'anticipation
- Autonomie

PUBLIC

Après la Troisième ou la Seconde

Pour tout autre profil, nous contacter

POURSUITE D'ÉTUDES

BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA)

BTS Maintenance des Systèmes (MS)

BTS Assistance Technique d'Ingénieur (ATI)

DUREE

1, 2 ou 3 ans.

pôle
formation des
industries technologiques
CRÉATEUR DE COMPÉTENCES
LORRAINE

Apprentissage

L'APPRENTISSAGE

Comment ça marche ?

i QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée qui s'adresse aux jeunes filles et garçons de 16 à 30 ans*, ou 15 ans si fin de 3ème (* en expérimentation jusqu'en 2019). Il est conclu entre le jeune (le responsable légal si celui-ci est mineur) et l'entreprise. Sa durée peut varier entre 1 et 3 ans en fonction du diplôme préparé, en tenant compte de l'origine scolaire et professionnelle du jeune. Il est ouvert aux jeunes issus des classes de 3ème, titulaires d'un BAC, d'un BTS, ou encore en réorientation en cours de cycle scolaire.

Le pôle formation des industries technologiques Lorraine prépare aux diplômes CAP, BAC PRO, BTS, Licence Pro, Ingénieur. La formation est gratuite et rémunérée. Le nombre d'apprentis par section varie entre 8 et 25.

L'apprenti peut, à chaque fin de contrat, décider d'entrer dans la vie active ou de poursuivre ses études.

i MODALITES PEDAGOGIQUES ET MODALITES D'EVALUATION

La formation théorique et pratique s'effectue en alternance entre le CFAI Lorraine et l'entreprise.

Evaluations sous forme de CCF et/ou d'épreuves finales devant jury.

i DES PARTENAIRES AUX ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'EMPLOYEUR

Assure la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des missions en relation directe avec le diplôme préparé, verse un salaire à l'apprenti en fonction du taux légal ou du taux de la convention collective de l'entreprise. Il respecte la réglementation du travail applicable à l'apprenti, et désigne un maître d'apprentissage responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise.

LE PÔLE FORMATION (CFAI LORRAINE)

Accueille, intègre, forme, conseille et accompagne l'apprenti jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Assure la coordination avec l'entreprise au travers d'un suivi régulier avec les maîtres d'apprentissage. Un livret de liaison assure la correspondance entre le CFAI Lorraine, l'entreprise, les parents et permet un meilleur suivi individuel des apprentis.

Anime des programmes d'actions dans le cadre de la vie sociale et extra scolaire (Olympiade des métiers, séjours linguistiques à l'étranger, challenges sportifs, Printemps des poètes...).

L'APPRENTI

Effectue le travail confié par l'employeur, correspondant au métier préparé.

S'engage à suivre les cours du CFAI Lorraine et à se présenter aux examens prévus en fin de contrat.

Respecte les règlements intérieurs du CFAI Lorraine et de l'entreprise.

o LA RÉMUNÉRATION

Les apprentis perçoivent une rémunération fixée en pourcentage du SMIC, en fonction de leur âge et de leur progression dans le cycle de formation.

	1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE
DE 16 À 17 ANS	25 %	37 %	53 %
DE 18 À 20 ANS	41 %	49 %	65 %
DÈS 21 ANS	53 %	61 %	78 %

En pourcentage du SMIC, sous réserve de modification législative et sauf disposition conventionnelle plus favorable.

DI CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat devra retirer un dossier disponible sur notre site internet ou sur simple demande, et satisfaire à un entretien permettant de juger de sa motivation. Il devra chercher activement une entreprise d'accueil et/ou répondre à une offre de nos entreprises partenaires. L'inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage.



NANCY-MAXÉVILLE
03 83 95 35 32

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
03 29 39 43 20

METZ
03 82 82 43 80

YUTZ-THONVILLE
03 82 82 43 80

CAPAVERNIR-THAON
03 29 39 43 20

BAR-LE-DUC
03 83 95 35 32

HENRIVILLE
03 87 00 34 81

www.formation-industries-lorraine.com



Pôle formation des industries technologiques Lorraine

